



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° **AT/URBA n°760/2019** du **12/04/2019**, Philippe HENRY, Président de la **Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (CCPCG)** a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour permettre, in fine, **l'approbation du SCoT de la CCPCG par le Conseil Communautaire**. Ce document de planification permettra d'organiser le développement de la CCPCG et de maîtriser les mutations importantes qui constituent les enjeux du territoire. Le SCoT est l'outil premier de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire et fixe les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de commerces, de loisirs d'infrastructures, de déplacements et de protection de l'environnement. Il détermine également les grands équilibres entre espaces urbains, à urbaniser, naturels, agricoles et forestiers.

A cet effet, **M. CHEVALIER Alain, retraité de l'industrie, domicilié à Saint-Berthevin (53940)** a été désigné par le Tribunal Administratif de Nantes comme commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera **au siège de la CCPCG** (également siège de la Mairie de Château-Gontier-Sur-Mayenne) et à la **Mairie de Bierné-Les-Villages**, pendant **34** jours consécutifs du **Lundi 6 mai 2019 au Samedi 8 juin 2019**. Une fois l'enquête publique terminée et à réception du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire pourra décider d'approuver le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) à l'échelle de son territoire.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations sur les registres d'enquête déposés dans les 2 mairies précitées. Chacun pourra également les adresser au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : **Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier - 23 place de la République – 53200 Château-Gontier-Sur-Mayenne.**

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté directement via le site internet du SCoT de la CCPCG (<http://www.webccpcg.fr/scot/>) Rubrique : « *Participer à sa démarche* » puis « *Télécharger les documents* ». De plus, un poste informatique est disponible en libre accès à la médiathèque de Château-Gontier-Sur-Mayenne les mardis, mercredis et vendredis de 15h à 19h et les jeudis et samedis de 10h à 18h.

Le public pourra, au-delà du registre papier, transmettre ses remarques ou observations directement via l'adresse électronique suivante : urbanisme@chateaugontier.fr Enfin, pour plus de renseignements, vous pouvez vous contacter le Service Urbanisme de la CCPCG, M. TAFFOREAU Alexandre - Responsable du Service Urbanisme au 02-43-09-55-71.

Le commissaire enquêteur recueillera en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

- **Lundi 6 mai 2019 (Ouverture de l'EP) : 14h30 - 17h30** au siège de la CCPCG - Mairie de Château-Gontier-Sur-Mayenne
- **Vendredi 17 mai 2019: 9h00 - 12h00** à la Mairie de Bierné les Villages
- **Vendredi 24 mai 2019 - 9h00 - 12h00** à la Mairie de Bierné les Villages
- **Mardi 28 mai 2019: 14h30 - 17h30** au siège de la CCPCG - Mairie de Château-Gontier-Sur-Mayenne
- **Samedi 8 juin 2019 (Clôture de l'EP): 9h00 - 12h00** au siège de la CCPCG - Mairie de Château-Gontier-Sur-Mayenne.

Le projet de SCoT, objet de l'enquête publique, a été soumis à une évaluation environnementale en application du Code de l'Environnement. Le dossier d'évaluation environnementale sera joint au dossier d'enquête publique, ce dernier étant une pièce obligatoire du dossier SCoT. Au regard des dispositions du Code de l'Urbanisme et du Code de l'Environnement, le dossier d'enquête publique sera accompagnée des avis des différentes personnes publiques consultées ou associées à l'élaboration du SCoT.

Pendant 3 mois après la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur au siège de la CCPCG (23, place de la République – 53200 Château-Gontier-Sur-Mayenne) aux jours et heures habituels d'ouverture de la CCPCG, ainsi que sur le site internet du SCoT de la CCPCG (<http://www.webccpcg.fr/scot/>)

Le Président,



Philippe HENRY